

07 juil 2006 -17:50

Appartient à Conseil des Ministres du 7 juillet 2006

Plans stratégiques de sécurité et de prévention

Exécution de la politique de prévention et de sécurité

Exécution de la politique de prévention et de sécurité

Sur proposition de M. Patrick Dewael, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif aux plans stratégiques de sécurité et de prévention. Depuis 1992, les contrats de sécurité et de prévention constituent un appui fondamental de la politique de sécurité sociale. A l'heure actuelle, 73 villes et communes ont conclu un contrat de sécurité et de prévention et 29 communes ont un plan drogue. Il s'agit de contrats conclus annuellement avec les villes et communes, rédigés sur un niveau de projet. Le gouvernement a décidé de continuer et de renforcer cet appui, afin de le rendre plus efficace, plus stable et plus durable. Le projet détermine le cadre général dans lequel sont élaborés les nouveaux plans de sécurité et de prévention. Il exécute les décisions du gouvernement en ce qui concerne la politique de prévention et de sécurité. Le projet est transmis, pour avis, au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe